

Ces préconisations reposent sur les indications présentées dans le protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié le 30 octobre 2020 applicable au 02 novembre 2020.

Règlement Intérieur

1-LES MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES :

Tous les élèves sont accueillis à l'école.

Si vous souhaitez rencontrer Mme Plumyoen, merci de prendre un rendez-vous par mail ou en téléphonant à l'école. Lors de la rencontre, le port du masque est obligatoire pour toute personne entrant dans l'établissement.

2. Entrées et sorties de l'école.

L'arrivée et la sortie de l'école sont organisées afin d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée de l'établissement scolaire. Dans l'impasse, un sens de circulation sera matérialisé : arrivée sur le trottoir côté salle Henri Lorge, espacement de 1 m à respecter marqué au fluo jaune au sol, sortie par le trottoir côté grande cour, espacements à respecter.

Les enfants de la GS au CM2 entrent dans l'école sans leurs parents.

Pour les classes de TPS PS et de TPS MS, un seul parent , muni d'un masque, accompagne l'enfant après nettoyage des mains au gel hydroalcoolique.

Tous les parents devront respecter une distance de 1 m entre eux.

Les entrées des élèves se feront aux heures habituelles.

Les sorties échelonnées sont conservées et mises en place selon les modalités suivantes :

	CM2 B Mme Bultel	CM2A M Chelers	CM1 Mme Coquart	CE2 CM1 Mme Wallois	CE1 CE2 Mme Vermeulen	CPCE1 Mme De Bretagne	CP Mme Savary	GS Mme Massiet
SORTIE MATIN	11h40	11h40	11h40	11h45	11h45	11h45	11h45	11h40
SORTIE SOIR	16h30	16h30	16h25	16h25	16h25	16h20	16h20	16h20

Les TPS/PS et TPS /MS : Sortie midi 11h40 - sortie soir : 16h20. Un parent « masqué » peut avancer jusqu'à la porte de la classe.

L'ARRIVEE :

-Les élèves entrent par le grand portail en respectant les distances et les horaires et montent par l'escalier principal pour les élèves de CE CM, montée par l'escalier extérieur métallique pour les CP et CP CE1.

Le midi, les enseignants remontent leurs élèves avant l'arrivée des externes.

Les élèves externes arrivent de manière échelonnée. Pour limiter les croisements au grand portail, les deux vantaux seront ouverts.

-Toute personne entrant dans l'établissement, pour se rendre au secrétariat, devra porter un masque et respecter les gestes barrières.

LES SORTIES

Les élèves descendent par l'escalier en bois, côté rue d'Arras et traversent la salle de motricité pour rejoindre le préau puis le portail.

Les élèves sortent par le grand portail de façon échelonnée ou rejoignent la grande cour si leur parent n'est pas présent à la sortie.

De 16h30-17h00

Les enfants encore présents à 16h30, se rendent côté grande cour dans la zone qui leur est destinée. Ils y seront surveillés jusqu'à l'arrivée de leurs parents.

3. INSTALLATION DES ELEVES EN CLASSE

Les élèves entrent en classe 1 par 1, de même pour les sorties de classe. En classe, la distanciation n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ; néanmoins les espaces sont organisés de façon à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Chaque élève aura une place attitrée au cours de la journée et ne devra pas changer de place dans la journée.

4. LES MISES EN RANG ET DEPLACEMENTS

La règle de distanciation sera respectée, le plus possible, dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, cantine).

Les portes des classes et des accès aux couloirs resteront ouvertes afin de faciliter les flux, quand c'est possible.

Il est demandé aux enfants et adultes de ne pas toucher les portes et les poignées.

Lors des **déplacements dans les couloirs**, les élèves devront **se ranger l'un derrière l'autre en tenant la distance de plus d'1 mètre , si possible (soit au moins 2 grands pas ou distance d'un bras tendu sans toucher l'enfant de devant)**. Cette règle s'applique pour la mise en rang.

Pour **se rendre et revenir de récréation**, les classes **sortent par l'escalier en bois côté rue d'Arras et passent par la salle de motricité et rentrent par l'escalier principal ou l'escalier métallique selon les niveaux** afin que les élèves d'une classe ne croisent pas les élèves d'une autre classe.

5. LA CANTINE

La société de restauration Elior propose le repas en liaison chaude.

En respectant la distanciation, les primaires prendront des couverts présentés dans une serviette, s'installeront par classe, à table, dans un espace défini, de manière à limiter la densité d'occupation.

Les entrées et desserts seront servis à table. Pour le plat chaud , les élèves d'une seule table , à la fois, se rendront au self et seront servis par un adulte. **La distanciation entre les élèves de primaire sera la règle**, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) dans la mesure du possible, toujours à la même table.

Pour les maternelles, ils seront installés en respectant également les distanciations et seront servis à table. Une désinfection est effectuée avant l'installation à table et après le départ des élèves.

6. LA RECREATION

La distanciation physique est recherchée en limitant la densité d'occupation des espaces, limitant les croisements entre les élèves.

Les récréations sont échelonnées entre maternelles et primaires, avec des zones réservées par classe ou groupes de classes.

En quittant sa salle, l'enseignant veille à aérer la salle en permettant la circulation de l'air la plus large possible, aération au minimum de 15 minutes.

La classe se rend en premier lieu au bloc sanitaire extérieur : toilettes puis lavage des mains.

Protocole sanitaire

1. MESURES D'HYGIENE :

Les enseignants, le chef d'établissement, le personnel de service seront formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge.

Une charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène (distanciation sociale, port du masque, lavage de mains) est transmise à chaque personnel.

Une charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène adaptée en fonction des âges est placée dans chaque classe et lieu de passage de l'école.

Les jours précédant la rentrée, les parents auront à expliquer à leurs enfants les gestes barrières et le fait que le personnel portera un masque.

Le jour de la rentrée, les enfants bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

Cette éducation sera adaptée à l'âge des enfants (jeux, vidéos, affiches, chansons).

LAVAGE DES MAINS :

Les élèves se laveront les mains : à leur arrivée (le matin), à leur retour de récréation (matin, midi et après midi), le midi avant et après la prise de repas, après chaque passage aux toilettes, pour cela, ils auront du savon, des essuie mains à usage unique. A défaut, du gel hydro alcoolique sera à disposition.

2. AMENAGEMENT ET ENTRETIEN :

L'établissement scolaire est aménagé de façon à ce que les conditions sanitaires soient réunies :

Chaque salle de l'école dispose d'un lavabo et / ou de savon, essuie mains à usage unique, mouchoirs à usage unique, poubelle, solution hydroalcoolique.

Un nettoyage de l'établissement (salles de classe mais aussi parties communes) est réalisé 1 fois par jour avec les produits adéquates à 16h30.

Les zones fréquemment touchées (poignées de porte, poignée de fenêtre, mains courantes d'escalier, interrupteurs) sont nettoyées plusieurs fois par jour.

Un nettoyage des blocs sanitaires est effectué à 11h, 13h30, 15h 30 et 17h15 en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, robinetterie, chasse d'eau).

Un nettoyage et une désinfection sont effectués le soir à la sortie des élèves : désinfection des surfaces tables, chaises, outils et matériel pédagogiques (jeux, clavier ordinateur, stylo TBI), poubelles de chaque salle.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé après une période sans utilisation d'environ 12 heures.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation). Les enseignants préparent leurs activités dans ce sens.

Une aération des salles de classes est effectuée en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner), plusieurs fois 15 min par jour, au minimum toutes les 2 heures.

3. LE RÔLE DES PARENTS

Les parents jouent un rôle important dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fournitures de mouchoirs à usage unique, utilisation des poubelles...). Ils veillent à ce que les enfants se lavent les mains dès le retour de l'école.

Les parents devront veiller à l'apparition de symptômes chez leur enfant. Ils sont invités à lui prendre la température avant le départ pour l'école. (t° inférieure à 38°C)

En cas de symptômes évocateurs, de fièvre, l'enfant ne devra pas se rendre à l'école et les parents devront prendre avis auprès du médecin traitant .

Les parents déclareront la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer.

Il est demandé d'éviter tout attroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

4. LE PORT DU MASQUE

Des masques « grand public » seront portés par tous les personnels de l'école, en présence des élèves et de leurs responsables légaux.

Pour les élèves en école de maternelle le port de masque est impossible.

Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin de famille détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

5. Gestion d'un cas suspect dans un établissement scolaire/ Avis

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire conduira à l'éviction immédiate de l'enfant.

En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant .

Le Conseil scientifique ne préconise pas de prise systématique de la température des élèves considérant que cela n'élimine pas l'infection ce d'autant que la prise de température à un grand nombre d'enfants est difficile à réaliser sans rompre les règles de distanciation sociale.

En cas de symptômes évocateur, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

6. Grands principes en cas de détection d'un cas avéré dans un établissement scolaire/ Avis

Lorsqu'un cas est identifié dans un établissement scolaire, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

⇒ Diagnostic le plus précoce possible de tous les élèves de la même classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire.

Nous suivrons alors les recommandations de l'ARS et du ministère de l'Education Nationale.

(Agence Régionale de Santé)

Etabli le 31 / 10/2020

Corinne Plumyoen, chef d'établissement